

Original Equipment Passenger & Light Truck Tire Owner's Manual & Limited Warranty

Please register your tires.

Please be sure to visit **michelinman.ca** to find out how and why to register your new MICHELIN® tires. While you're there, check out our tire care and driving tips section to take full advantage of your new tires. You can also sign up for emails about Michelin news and special offers, at **michelinman.ca/newsletter**.



9591879 DB

ABOUT THIS WARRANTY

As the original purchaser of a Michelin® passenger or light truck tire, you are covered by all the benefits and conditions (subject to the maintenance recommendations and safety warnings) contained in this booklet. To ensure your understanding of and compliance with the terms and conditions of this warranty, please read it carefully. It is essential that you also read and understand the safety and maintenance recommendations for tires contained in this booklet.

Limited mileage warranty:

Michelin® passenger and light truck tires – replacement and original equipment – are covered by a limited mileage warranty (hereafter referred to as limited warranty for tread wear). For the mileage warranty associated with each tire line, please see your Michelin tire retailer – or visit us at www.michelinman.ca/promise. Certain conditions and limitations apply. Mileage warranties vary by tire line and certain exclusions may apply.

Self-Supporting Zero Pressure Tires (ZP)

As the purchaser of a Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) passenger tire, mounted on a vehicle approved for ZP tires, equipped with a properly operating low tire pressure warning system, you are covered by this warranty. Please pay close attention to the Owner's Manual part of this booklet since it

provides specific safety and maintenance information for your ZP tires.

Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires are part of a very sophisticated system which is designed to provide a very simple benefit: Peace of Mind. With these tires, you can maneuver the vehicle up to 80 kilometers at 90 kph, unless otherwise specified in your vehicle owner's manual, even though the tire has lost all air! That means time to exit from the highway and get to a place where the tire can be inspected, replaced, or possibly returned to service. The distance that can safely be travelled following an air loss incident will depend upon the conditions under which the vehicle is operating, the degree of air loss, the extent of the damage causing the air loss, the ambient temperature, the load, and the operating speed of the vehicle. The fewer kilometers you travel after an air loss incident, the greater the likelihood that the tire can be re-inflated (or, if punctured, repaired) and returned to service.

WHAT IS COVERED AND FOR HOW LONG

Passenger and Light Truck Tires

Michelin® Passenger and Light Truck tires, used in normal service on the vehicle on which they were originally fitted and in accordance with the maintenance recommendations and safety warnings contained in this owner's manual, are covered by this warranty against defects in workmanship and materials for the life of the original usable tread, or 6 years from the date of purchase, whichever occurs first. At that time, all warranties, express or implied, expire. The usable

tread is the original tread down to the level of the tread wear indicators - 2/32nds of an inch (1.6 mm) of tread remaining. Date of purchase is documented by new vehicle registration or tire sales invoice. If no proof of purchase is available, coverage will be based on the date of manufacture.

Replacement will be made in accordance with the terms and conditions described under "How Replacement Charges are Calculated". Note: your vehicle manufacturer may provide additional tire warranty coverage over and above what is provided by Michelin*. Consult your vehicle owner's manual for further information.

NOTE: Some Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires can only be mounted on special SH-M (Symmetric Hump - Modified) wheels. These tires bear the special SH-M designation, molded into the sidewall of the tire, next to the ZP designation. DO NOT MOUNT A TIRE WITH THE SH-M DESIGNATION ON THE SIDEWALL ON A STANDARD WHEEL. DOING SO VOIDS THIS LIMITED WARRANTY AND COULD CAUSE THE TIRE TO BECOME UNSERVICEABLE AT LOW OR ZERO PRESSURE, RESULTING IN SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH.

Tread wear – mileage warranty coverage for MICHELIN® passenger and light truck tires:

MICHELIN® passenger and light truck tires are covered by a manufacturer's

limited warranty for tread wear. Also please note that mileage warranties apply to tires that come as original equipment on new vehicles purchased on or after September 1, 2011 (model year 2011 and later). For the mileage warranty associated with a specific tire line, please see your Michelin tire retailer or visit us at www.michelinman.ca/promise. Some vehicles come from the vehicle manufacturer with "split fitments" - meaning different size tires on the front and rear axles. Because these tires cannot be rotated as recommended by Michelin, the mileage warranty on each rear tire will cover half the number of kilometers as the standard mileage warranty for that particular tire design. MICHELIN® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires have the same mileage warranty as the standard tire line of which they are a part, up to but not exceeding 50,000 kilometers. DOT-approved competition tires (e.g., MICHELIN® Pilot® Sport Cup tires) are excluded from any mileage warranty. MICHELIN® winter tires must be used during winter months only, defined as a period beginning on or after September 1 of a given year and ending no later than April 30 of the following year. MICHELIN® winter tires require documentation of the timing of the installation and removal of the tires each winter to maintain coverage under the limited warranty for tread wear.

An important reminder:

No tire manufacturer can unconditionally guarantee you a certain number of kilometers from a given tire. Driving habits, driving conditions, road conditions, and vehicle maintenance all play a part in the tread life of a tire. If a tire does

not reach the warranted mileage, and the owner of the tires has complied with the terms and conditions of the warranty, Michelin will replace the tires as described under "How Replacement Charges are calculated".

Temporary Spares

Michelin® temporary spare tires are covered by this warranty for 6 years from the date of purchase or until the first 2/32nds of an inch (1.6 mm) of the original tread is worn off. Date of purchase is documented by new vehicle registration or tire sales invoice. If no proof of purchase is available, coverage will be based on date of manufacture. At that time, all warranties, express or implied, expire.

WHAT IS NOT COVERED

Tires which become unserviceable due to:

- Road hazard injury (e.g., a cut, snag, bruise, impact damage or puncture);
- Incorrect mounting of the tire, tire/wheel imbalance or improper repair;
- Misapplication, improper maintenance, racing, underinflation, overinflation or other abuse;
- Uneven or rapid wear which is caused by mechanical irregularity in the vehicle such as wheel misalignment, (a measured tread difference of 2/32nds of an inch (1.6 mm) or more across the tread on the same tire);
- Accident, fire, chemical corrosion, tire alteration, or vandalism;

· Use in commercial applications for treadwear;

Ozone or weather checking;

- Flat spotting caused by improper storage or brakelock;
- The addition of liquid, solid or gaseous materials other than air, nitrogen or carbon dioxide (for example, waterbase sealers or balancing substances);
- Use of MICHELIN Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires without a properly operating low air pressure warning system.

HOW REPLACEMENT CHARGES ARE CALCULATED Passenger and Light Truck Tires

A tire which becomes unserviceable due to a condition covered by this workmanship and materials limited warranty will be replaced with a comparable new Michelin tire, free of charge, when 2/32nds of an inch (1.6 mm) or less of the original tread is worn, (or 25% or less, whichever is more beneficial to the user) and within 12 months of the date of purchase. Mounting and balancing of the tire is included. **You pay the cost of any other service charges and applicable taxes.**

When more than 2/32nds of an inch (1.6 mm) of original tread has been worn (or more than 25%, whichever is more beneficial to the user) or after 12 months from the date of purchase, you must pay the cost of a comparable new Michelin® passenger or light truck replacement tire on a *pro rata* basis. The retailer will determine the charge by multiplying the percentage of the original

usable tread worn, by the price in the current Michelin® Base Price List. This list is based on a predetermined price intended to fairly represent the actual selling price of the tire. You pay the cost of mounting, balancing and any other service charges and applicable taxes.

Tread wear

A tire meeting the conditions for *pro rata* replacement, which wears evenly across the tread, down to the tread wear indicators (2/32nds of an inch tread remaining) within six years of the date of purchase, and before delivering the warranted kilometers of service, will be replaced with a comparable new MICHELIN® tire based on mileage received. The participating Michelin tire retailer will determine the charge by multiplying the percent of mileage received by the price of the tire in the current MICHELIN® Base Price List. This list is based on a predetermined price intended to fairly represent the actual selling price of the tire. You pay the cost of mounting, balancing and any other dealer services and applicable taxes or fees.

Tires which wear out evenly before delivering the warranted mileage will be replaced on a *pro rata* basis only if:

1) You are the original purchaser of the tires, you own the vehicle on which they were originally installed, and the tires have been used only on that vehicle; 2) The tires have been rotated and inspected by a participating Michelin tire retailer every 12,000 kilometers, and the attached Mounting and Rotation Service Record has been fully completed and signed;

3) The completed Service Record form, Original Owner/Tire Installation Information form, and the Original Invoice are presented to a participating Michelin tire retailer at the time of adjustment claim; and

4) The tires have not become unserviceable due to a condition listed under WHAT IS NOT COVERED.

Temporary Spare Tires

A Michelin® Temporary Spare used in temporary service on the vehicle in which it was originally installed, which becomes unserviceable due to a condition covered by this warranty, will be replaced with a comparable new Michelin® Temporary Spare tire, free of charge, when it is worn less than 1/32nd of an inch (0.8 mm). The cost of mounting and balancing is included. You pay the cost of any other service charge and applicable taxes.

When 1/32nd of an inch (0.8 mm) of the original tread has been worn but less than 2/32nds of an inch (1.6 mm) the tire will be replaced at 50% according to current actual selling price at the adjustment location. You pay the cost of mounting, balancing, and any other service charges and applicable taxes.

WHAT YOU MUST DO WHEN MAKING A CLAIM

When making a claim under the terms of this limited warranty, you must present your tire(s) to a participating Michelin® retailer. The vehicle on which the tires were used must be available for inspection.

Michelin® tire retailers are listed in the yellow pages under "Tire Dealers-Retail". Personal identification (i.e. Driver's License, etc.) and vehicle registration may be required.

You pay service charges for normal vehicle and tire maintenance.

CONDITIONS AND EXCLUSIONS

This limited warranty does not provide compensation for loss of time, loss of use of vehicle, inconvenience or incidental or consequential damages. Tires presented for claim remain the property of the consumer and Michelin® accepts no responsibility for loss or damage to tires which are in the custody or control of a Michelin® tire retailer for the purpose of inspection for warranty adjustment.

In the event of a disputed claim, the consumer must make the tire available for further inspection.

Tires accepted for claim become the property of Michelin® North America, Inc.

No Michelin® representative, employee or retailer has the authority to make or imply any representation, promise or agreement, which in any way varies from the terms of this warranty.

This warranty applies only in the United States and Canada.

SAFETY MAINTENANCE INFORMATION

Read your Tire Owner's Manual, the information on the sidewall of your tires, your vehicle owner's manual and vehicle tire information placard for essential safety and maintenance information.

When service is required:

- 1 Contact a participating Michelin® tire retailer listed in your local yellow pages.
- 2 If additional assistance in locating a participating Michelin® tire retailer is required, please call the phone number listed for your area on page 22.

△ SAFETY WARNING

DISREGARDING ANY OF THE SAFETY PRECAUTIONS AND INSTRUCTIONS CONTAINED IN THIS MANUAL MAY RESULT IN TIRE FAILURE OR EXPLOSION CAUSING SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH.

TIRE DISABLEMENT SAFETY WARNING

Any tire may fail as a result of an improperly repaired puncture, impact damage, improper inflation, overloading or other conditions resulting from use or misuse. Tire failures, such as a rapid air loss or a tread and belt detachment, may increase risk of injury or death and/or property damage. To reduce the risk of a tire failure, Michelin recommends you thoroughly read and follow the recommendations in this Michelin Limited Warranty/Owner's Manual, vehicle owner's manual, tire placard information, and tire sidewall information regarding safety warnings, proper tire use and maintenance.

CONTROLLABILITY

CONTROLLING A VEHICLE WHEN A TIRE FAILURE OCCURS

If a tire failure occurs, you may hear a loud noise, feel a vibration, and/or the vehicle may pull toward the side of the failed tire. If possible, step on the accelerator momentarily to maintain forward momentum and ensure vehicle control. It is important that you DO NOT BRAKE OR ABRUPTLY TURN THE STEERING WHEEL. Slowly remove your foot from the accelerator and hold the steering wheel firmly while steering to remain in your lane. Once the vehicle has slowed and is fully under control, apply the brakes gently; safely pull over to the shoulder and come to a stop. Inspect the tires. If one or more tires look flat or low, show detachment or other damage, remove tire assembly and replace it with a properly inflated spare. Bumps or bulges may indicate detachment within the tire body and require inspection by a qualified tire technician.

DRIVING ON ANY TIRE THAT DOES NOT HAVE THE CORRECT INFLATION PRESSURE IS DANGEROUS

Any underinflated tire builds up excessive heat that may result in sudden tire destruction. If tires are supplied as original equipment, refer to the tire decal on the vehicle (check vehicle and/or vehicle owner's manual for decal location) for the recommended operating pressures. For replacement tires, the correct inflation pressure will be provided by your tire retailer; if not, refer to the vehicle decal.

These inflation pressures must be maintained as a minimum. However, do not exceed the maximum pressure rating indicated on the tire sidewall.

SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES AT LOW OR ZERO AIR PRESSURE

The handling characteristics of a vehicle with a deflated Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tire (whether front or rear) are not the same as those of a vehicle with normally inflated tires. Avoid high speeds and hard cornering whenever a low pressure warning is activated.

Even a Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tire can build up excessive heat when run underinflated for an extended period of time. The length of time and distance a Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tire will perform at low or zero air pressure will depend upon the severity of the event causing air loss, ambient temperature, speed at which the tire is operated, and the conditions under which the tire is operated (i.e. hard braking, cornering and

other sharp maneuvers will greatly reduce the length of time the tire can perform at low or zero air pressure.) Continuous use of an underinflated tire may lead to sudden tire destruction. If a tire at low or zero pressure begins to vibrate or cause difficulty in vehicle handling, remove the tire immediately and replace with the temporary spare. If Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires are supplied as original equipment, refer to the vehicle owner's manual for complete details on the low air pressure warning system designed to alert you in the event of a low pressure condition.

NOTE: MICHELIN® SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES ARE TO BE USED ONLY IN CONJUNCTION WITH AN OPERATIONAL, MICHELIN® APPROVED, LOW AIR PRESSURE WARNING SYSTEM. Otherwise, all provisions of the limited warranty are void. For a list of approved systems, see your participating Michelin® retailer, or call **1-800-847-3435** in the United States or **1-888-871-4444** in Canada.

NOTE: Some MICHELIN® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires can only be mounted on special SH-M (Symmetric Hump - Modified) wheels. These tires bear the special SH-M designation, molded into the sidewall of the tire, next to the ZP designation. DO NOT MOUNT A TIRE WITH THE SH-M DESIGNATION ON THE SIDEWALL ON A STANDARD WHEEL. DOING SO VOIDS THIS LIMITED WARRANTY AND COULD CAUSE THE TIRE TO BECOME UNSERVICEABLE AT LOW OR ZERO PRESSURE, RESULTING IN SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH.

For all types of tires, consult your vehicle tire placard or owner's manual for recommended operating pressures. If the tires are purchased as replacement tires, operating instructions for the low pressure warning system will be provided by the manufacturer of that system. Recommended operating pressures will be provided by a participating Michelin® retailer for self supporting ZP tires. These inflation pressures must be maintained as a minimum. However, do not exceed the maximum pressure rating indicated on the tire sidewall.

CHECK THE COLD INFLATION PRESSURES IN ALL YOUR TIRES, INCLUDING THE SPARE, AT LEAST ONCE EACH MONTH

Failure to maintain correct inflation may result in improper vehicle handling and may cause rapid and irregular tire wear, sudden tire destruction, loss of vehicle control and serious personal injury. Therefore, inflation pressures should be checked at least once each month and always prior to long distance trips. This applies to all tires, including sealant types, and Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires which are as susceptible to losing air pressure as any other type of tire if not properly maintained.

UNDERINFLATION

It is impossible to determine whether tires are properly inflated by simply looking at them. It is almost impossible to "feel or hear" when a tire is being run underinflated or nearly flat. Tires must be checked monthly with a tire pressure gauge.

Pressures should be checked when tires are cold, in other words, before they have been driven on. Driving, even for a short distance, causes tires to heat up and air pressure to increase.

Checking pressure when tires are hot:

If pressures are checked after tires have been driven for more than three minutes or more than two kilometers the tires become hot and the pressures will increase by approximately 4 psi. Therefore when the tire pressure is adjusted under these conditions, it should be increased to a gauge reading of 4 psi greater than the recommended cold inflation pressure.

For Example Only:

Gauge reading of hot tire:	. 32 psi	(220 kPa)
If recommended cold inflation pressure is:	. 30 psi	(205 kPa)
Desired gauge reading of hot tire $30 + 4 \text{ psi} = .$. 34 psi	(205 + 30 = 235 kPa)
Therefore: add 2 psi	. (15 kPa	a)

Check cold pressure as soon as possible, preferably within 24 hours. "Bleeding" air from hot tires could result in underinflation. Use an accurate tire gauge to check pressures. Never allow children to inflate or deflate tires.

FOR SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES CHECK INFLATION PRESSURES AS SOON AS POSSIBLE FOLLOWING A LOW PRESSURE WARNING

Low pressure warning systems are designed to alert the driver to a low air pressure situation in at least one tire on the vehicle. While your ZP tires are designed to provide continued mobility in the event of an air loss, the sooner you respond to a warning and take corrective action, the greater the likelihood that the tire can be returned to service.

Always visually inspect your Michelin® self-supporting tires and use a pressure gauge to check the air pressure in all 4 tires following any low pressure warning. (Unless advised to do otherwise by the manufacturer of your low pressure warning system.)

If the tire pressure is at or below 18 PSI, proceed to the nearest participating Michelin° retailer (or a representative of your vehicle manufacturer if advised to do so in your vehicle owner's manual) and have the tire demounted and thoroughly inspected for possible internal damage.

If you are unable to see any damage to the tire, and the tire pressure is more than 18 PSI, reinflate your tire to the proper air pressure. (See instructions for checking pressures when tires are hot.) When tires have cooled, check air pressure again. If any tire has lost more than 5 PSI from the previous pressure check, have the tire inspected at once by a participating Michelin° tire retailer (or representative of your vehicle manufacturer if your vehicle owner's manual so advises.) Failure to do so may cause irreparable damage to the tire and result in sudden tire destruction and personal injury.

TIRE PRESSURE MONITORING SYSTEMS (TPMS):

Your vehicle may be equipped with a Tire Pressure Monitoring System (TPMS) that is designed to monitor the pressure of tires mounted on your vehicle and sends a signal to the driver if a tire pressure falls below a predetermined level. A TPMS should not replace monthly manual pressure checks for all four (4) tires and the spare. We recommend that you manually monitor and check tire pressure inflation with a pressure gauge.

Your tires should have the recommended pressure listed by your vehicle's manufacturer. This information can be found in the vehicle owner's manual and often on a placard located in the vehicle's door jamb, inside the fuel hatch, or on the glove compartment door. If you have a plus size fitment that requires a higher inflation pressure, your tire pressure monitoring system will require re-

calibration to the new inflation pressure. Refer to your tire dealer/installer of plus size tires for proper inflation pressure.

We recommend checking air pressure once each month, and before a long trip. Whether you have a full-sized or mini-spare, make sure that it is properly inflated as well. If the TPMS generates improper monitoring or signals we recommend that you consult your owner's manual provided with your vehicle and follow-up with your vehicle's manufacturer.

TIRE SPINNING

Do not spin wheels in excess of 35 mph (55 km/h) as indicated on the speedometer. Excessive speed in a free-running, unloaded tire can cause it to "explode" from centrifugal force. The energy released by such an explosion is sufficient to cause serious physical injury or death. Never allow anyone to stand near or behind the spinning tire.

When in mud, sand, snow, ice or other slippery conditions, do not engage in excessive wheel spin. Accelerating the motor excessively, particularly with automatic transmission vehicles, may cause a drive tire that has lost traction to spin beyond its speed capability. This is also true when balancing a drive tire/wheel assembly on the vehicle using the vehicle engine to spin the tire/wheel assembly.

HIGH SPEED DRIVING CAN BE DANGEROUS

Correct inflation pressure is especially important. However, at high speeds, even with the correct inflation pressure, a road hazard, for example is more difficult to avoid and if contact is made, has a greater chance of causing tire damage than at a lower speed. Moreover, driving at high speed reduces the reaction time available to avoid accidents and bring your vehicle to a safe stop.

If you see any damage to a tire or wheel, replace it with the spare at once and visit a participating Michelin Tire Retailer.

Exceeding the maximum speeds shown on the following page for each type of Michelin* fire will cause the tire to build up excessive heat which can cause tire damage that could result in sudden tire destruction and rapid air loss. Failure to control a vehicle when one or more tires experience a sudden air loss can lead to an accident.

In any case, you should not exceed reasonable speeds as indicated by the legal limits and driving conditions.

SPEED RATINGS

Speed Symbols are shown on the sidewall of some Michelin® tires. The following table shows the maximum speed corresponding to the symbol.

Some V (or VR) rated tires may have a speed capacity greater than 149 mph (240 km/h). Consult your participating Michelin tire retailer for maximum speed rating if your vehicle capability exceeds this speed.

**Z (or ZR) rated tires are designed to use on cars with maximum speed capabilities in excess of 149 mph (240 km/h).

SPEED	Maximu		
Ratings	Km/hr	mph	
M	130	81	
N	140	87	
Р	150	93	
Q	160	100	
R	170	106	
S	180	112	
T	190	118	
Н	210	130	
V	240	149	
V*	240+	149+	
W	270	168	ZR**
Υ	300	186	
	300+	186+	

(W and Y speed ratings are sub-categories of Z).

Consult your Michelin® tire retailer for maximum speed capabilities.

Although a tire may be speed-rated, we do not endorse the operation of any vehicle in an unsafe or unlawful manner. Speed ratings are based on laboratory tests which relate to performance on the road, but are not applicable if tires are

underinflated, overloaded, worn out, damaged, altered, improperly repaired, or retreaded. Furthermore, a tire's speed rating does not imply that vehicles can be safely driven at the maximum speed for which the tire is rated, particularly under adverse road and weather conditions or if the vehicle has unusual characteristics.

Michelin® highway passenger tires that do not have a speed symbol on the sidewall have a maximum speed rating of 105 mph (170 kph). Light truck highway tires that do not have a speed symbol on the sidewall of the tire have a maximum speed rating of 87 mph (140 kph).

The speed and other ratings of retreaded tires are assigned by the retreader and replace the original manufacturer's ratings.

IMPORTANT: In order to maintain the speed capability of the vehicle, replacement tires must have speed ratings equal to or higher than those fitted as original equipment (as indicated on the vehicle tire placard or owner's manual). If tires with lower speed ratings are fitted, the vehicle's handling may be affected and the speed capability of the vehicle will be lowered to the maximum speed capability of the replacement tires as indicated in the above table.

REMEMBER...High speed driving can be dangerous and may damage your tires.

AND...When driving at highway speeds, correct inflation pressure is especially important.

SPEED RATINGS (CONT'D)

WINTER TIRES

Michelin® winter tires that do not have a speed symbol on the sidewall or tires with Q symbols have a speed rating of 100 mph (160 km/h). Winter tires with a speed symbol have a maximum speed rating in accordance with the symbol.

INSPECT YOUR TIRES, DO NOT DRIVE ON A DAMAGED TIRE OR WHEEL

HAZARDS

Objects in the road, such as potholes, glass, metal, rocks, wood, debris and the like, can damage a tire and should be safely avoided. Unavoidable contact with such objects should prompt a thorough tire inspection.

Anytime you see any damage to your tires or wheels, replace with the spare at once and immediately visit any Michelin® tire retailer.

IMPACT DAMAGE

A tire impacted by a road hazard (curb, pothole, debris) may be damaged but not have visible signs of damage on its surface. A tire damaged by an impact may sustain a sudden failure a day, week, or even months later. You may not recall hitting an object that damaged or injured your tires. Air loss, unusual tire wear, localized wear or vibrations can also be signs of internal tire damage.

If you suspect any damage to your tire or wheel from an impact with a curb, pothole, debris on the road or any other road hazard, or if you feel or hear any unusual vibration, replace with a properly inflated spare at once and immediately visit any qualified tire technician.

INSPECTION

When inspecting your tires, including the spare, check the air pressures. If the pressure check indicates that one of your tires has lost pressure of two pounds or more, look for signs of penetration, valve leakage or wheel damage that may account for the air loss.

Always look for bulges, cracks, cuts, penetrations and abnormal tire wear, particularly on the edges of the tire tread, which may be caused by misalignment or underinflation. If any such damage is found, the tire must be inspected by any Michelin® tire retailer at once. Use of a damaged tire could result in tire destruction.

All tires will wear out faster when subjected to high speeds as well as hard cornering, rapid starts, sudden stops, frequent driving on roads which are in poor condition, and off road use. Roads with holes and rocks or other objects can damage tires and cause misalignment of your vehicle. When driving on such roads, drive carefully and slowly, and before driving again at normal or highway speeds, examine your tires for any damage, such as cuts, bulges, penetrations, unusual wear patterns, etc.

14

WEAR BARS

Michelin® tires contain "Wear-Bars" in the grooves of the tire tread which show up when only 2/32nds of an inch (1.6 mm) of tread is remaining. At this stage, your tires must be replaced. Tires worn beyond this stage are extremely dangerous.

DO NOT OVERLOAD - DRIVING ON ANY OVERLOADED TIRE IS DANGEROUS

The maximum load rating of your tires is molded on the tire sidewall. Do not exceed this rating. Follow the loading instructions of the manufacturer of your vehicle and this will ensure that your tires are not overloaded. Tires which are loaded beyond their maximum allowable loads for the particular application will build up excessive heat that may result in sudden tire destruction.

Do not exceed the gross axle weight rating for any axle on your vehicle.

TRAILER TOWING

If you anticipate towing a trailer, you should visit any Michelin® retailer for advice concerning the correct size tire and pressures. Tire size and pressures will depend upon the type and size of trailer and hitch utilized, but in no case must the maximum cold inflation pressure or tire load rating be exceeded. Check the tire decal and the owner's manual supplied by the manufacturer of your vehicle for further recommendations on trailer towing.

Self-Supporting Zero Pressure (ZP) Tires and Trailer Towing

Operation of ZP tires at low or zero air pressure with a trailer in tow, is dangerous and is not recommended. If the low pressure warning indicator is activated when a trailer is in tow, stop, disconnect the trailer, and do not continue to tow the trailer until the tire has been repaired and re-inflated to the proper air pressure. If the tire cannot be repaired, it must be replaced with a new full size ZP tire, and inflated to the proper air pressure, before the trailer can be safely towed again.

WHEEL ALIGNMENT AND BALANCING ARE IMPORTANT FOR SAFETY AND MAXIMUM MILEAGE FROM YOUR TIRES

CHECK HOW YOUR TIRES ARE WEARING AT LEAST ONCE EACH MONTH

If your tires are wearing unevenly, such as the inside shoulder of the tire wearing faster than the rest of the tread, or if you detect excessive vibration, your vehicle may be out of alignment or balance. These conditions not only shorten the life of your tires but adversely affect the handling characteristics of your vehicle, which could be dangerous. If you detect irregular wear or vibration, have your alignment and balance checked immediately. Tires which have been run underinflated will show more wear on the shoulders than in the center of the tread.

TIRE MIXING

Michelin® tires are radial tires and for best performance it is recommended that the same size and type of tire be used on all four wheel positions. Before mixing tires of different types in any configuration on any vehicle, be sure to check the vehicle manufacturer's Owner's Manual for its recommendations.

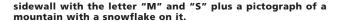
It is especially important to check the vehicle manufacturer's owner's manual when mixing, matching or replacing tires on 4-wheel drive vehicles, as this may require special precautions.

MICHELIN® DOES NOT RECOMMEND MIXING SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES WITH NON-ZP TIRES OTHER THAN THE TEMPORARY USE OF THE SPARE TIRE.

WINTER DRIVING

Tires which meet the Rubber Manufacturers Association (RMA) definition of snow tires are marked M/S, M+S, or M&S. On such tires, this designation is molded into the sidewall. Tires without this notation are not recommended for winter driving.

While All-Season tires are designed to provide reliable performance in some winter conditions, the use of four (4) winter tires is recommended for optimum performance. Tires designated for use in severe winter conditions are marked on at least one



TIRE ROTATION AND REPLACEMENT

To obtain maximum tire wear, it may be necessary to rotate your tires. Refer to your vehicle owner's manual for instructions on tire rotation. If you do not have an owner's manual for your vehicle, Michelin® recommends rotating your tires every 6,000 to 8,000 miles (10,000 to 12,000 km).

Monthly inspection for tire wear is recommended. Your tires should be rotated at the first sign of irregular wear, even if it occurs before 6,000 miles (10,000 km). This is true for all vehicles.

When rotating tires with a directional tread pattern, observe the arrows molded on the sidewall which show the direction the tire should turn. Care must be taken to maintain the proper turning direction.

Some Tire Pressure Monitoring Systems (TPMS) may not recognize that a tire has been moved to a different position on your vehicle. Make certain that your TPMS system is reset, if necessary, so as to correctly identify the location of each tire on your vehicle. Refer to your vehicle owner's manual or your vehicle dealer.

Determine whether rotated tires require tire inflation adjustment as front and rear position tire pressure may vary according to the vehicle manufacturer's specification due to the actual load on that wheel position.

Some vehicles may have different sized tires mounted on the front and rear axles, and these different sized tires have rotation restrictions. Always check the vehicle owner's manual for the proper rotation recommendations.

FULL-SIZE SPARE

Full-size spare tires (not temporary spares) of the same size and construction should be used in a five (5) tire rotation. Always check the inflation pressure of the full-size spare immediately before incorporating it into rotation. Follow the vehicle manufacturer's recommended pattern for rotation, or if not available, see a qualified tire technician.

REPLACEMENT OF TWO (2) TIRES

It is recommended that all four (4) tires are replaced at the same time. However, when only two tires are replaced, the new ones should be put on the rear. The new tires, with deeper tread, may provide better grip and water evacuation in wet driving conditions.

CUSTOMIZATION OF TIRES, WHEELS, OR SUSPENSION ON SUVS AND LIGHT TRUCKS

Due to their size, weight and higher center of gravity, vehicles such as SUVs and light trucks <u>do not</u> have the same handling characteristics as automobiles. Because of these differing characteristics, failure to operate your SUV/truck in a proper and safe manner can increase the likelihood of vehicle rollover. Modifications to your SUV/truck tire size, tire type, wheels or suspension can change its handling characteristics and further increase

the likelihood of vehicle rollover. Whether your SUV/truck has the original equipment configuration for tires, wheels and suspension or whether any of these items have been modified, always drive safely, avoid sudden, sharp turns or lane changes and obey all traffic laws. Failure to do so may result in loss of vehicle control leading to an accident and serious injury or death.

TIRE ALTERATIONS

Do not make or allow to be made any alterations on your tires. Alterations may prevent proper performance, leading to tire damage which can result in an accident. Tires which become unserviceable due to alterations such as truing, whitewall inlays, addition of balancing or sealant liquids, or the use of tire dressing containing petroleum distillates are excluded from warranty coverage.

REPAIRS - WHEREVER POSSIBLE, SEE YOUR MICHELIN® TIRE RETAILER AT ONCE

If any Michelin® tire sustains a puncture, have the tire demounted and thoroughly inspected by any Michelin® tire retailer for possible damage that may have occurred.

A tread area puncture in any Michelin® passenger or light truck tire can be repaired provided that the puncture hole is not more than 1/4" in diameter, and the tire has not been damaged further by the puncturing

object or by running underinflated. Tire punctures consistent with these guidelines can be repaired by following the Rubber Manufacturers Association (RMA) recommended repair procedures.

TIRE REPAIRS

Repairs of all tires must be of the combined plug and inside patch type. **Plug only repairs are improper.** A tire should be removed from the rim and inspected prior to repair. Any tire repair done without removing the tire from the rim is improper. An improperly repaired tire will cause further damage to the tire by either leaking air or allowing air, moisture and contaminants to enter the structure of the tire. An improperly repaired tire can fail suddenly or at a later date.

Never repair a tire with less than 2/32nds of an inch tread remaining. At this tread depth, the tire is worn out and must be replaced.

STORAGE

Tires contain waxes and emollients to protect their outer surfaces from ozone and weather checking. As the tire rolls and flexes, the waxes and emollients continually migrate to the surface, replenishing this protection throughout the normal use of the tire. Consequently, when tires sit outdoors, unused for long periods of time (a month or more) their surfaces become dry and more susceptible to ozone and weather checking and the casing becomes susceptible to flat spotting. For this reason, tires should always be stored in a cool, dry, clean, indoor environment. If storage is

for one month or more, eliminate the weight from the tires by raising the vehicle or by removing the tires from the vehicle. Failure to store tires in accordance with these instructions could result in damage to your tires or premature aging of the tires and sudden tire failure. When tires are stored, be sure they are placed away from sources of heat and ozone such as hot pipes and electric generators. Be sure that surfaces on which tires are stored are clean and free from grease, gasoline or other substances which could deteriorate the rubber. (Tires exposed to these materials during storage or driving could be subject to sudden failure.)

FOLLOW THESE MOUNTING RECOMMENDATIONS

Tire changing can be dangerous and must be done by professionally trained persons using proper tools and procedures as specified by the Rubber Manufacturers Association (RMA).

Your tires should be mounted on wheels of correct size and type and which are in good, clean condition. Wheels that are bent, chipped, rusted (steel wheels) or corroded (alloy wheels) may cause tire damage. The inside of the tire must be free from foreign material. Have your retailer check the wheels before mounting new tires. Mismatched tires and rims can explode during mounting. Also, mismatched tires and rims can result in dangerous tire failure on the road. If a tire is mounted by error on the wrong-sized rim, do not remount it on the proper rim - scrap it. It may have been damaged internally (which is not externally visible) by having been dangerously stretched and could fail on the highway.

Old valves may leak. When new tubeless tires are mounted, have new valves of the correct type installed. Tubeless tires must only be mounted on wheels designed for tubeless tires i.e., wheels which have safety humps or ledges.

It is recommended that you have your tires and wheels balanced. Tires and wheels which are not balanced may cause steering difficulties, a bumpy ride, and irregular tire wear.

Be sure that all your valves have suitable valve caps. The valve cap is the primary seal against air loss.

SPECIAL MOUNTING INSTRUCTIONS FOR SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES

ZP tires can be more difficult to mount than conventional tires. They should be mounted and demounted only by a properly trained tire professional. ZP tires can generate a tremendous amount of heat when run at low or zero pressure. ALWAYS ALLOW A ZP TIRE TO COOL BEFORE ATTEMPTING TO HANDLE IT. FAILURE TO DO SO COULD RESULT IN INJURY. Michelin® ZP tires are tubeless tires designed to operate in emergency conditions at low or zero air pressure.

MICHELIN® SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES AND SPECIAL SH-M (SYMMETRIC HUMP-MODIFIED) WHEELS

Some Michelin® ZP tires can only perform with zero pressure capability

when mounted on special SH-M wheels. These tires bear the SH-M designation immediately following the ZP designation on the sidewall of the tire. DO NOT MOUNT ZP TIRES WITH THE SH-M DESIGNATION ON STANDARD WHEELS. IN SUCH APPLICATIONS, THE TIRES MAY BECOME UNSERVICEABLE AT LOW OR ZERO PRESSURE, CAUSING SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH.

SPECIAL MOUNTING INSTRUCTIONS FOR TRX TIRES

The TRX tire is a tubeless tire that must only be mounted on special wheels (TR or JM type) with millimetric seat diameter. If TRX tires are mounted on standard wheels, they will not retain air due to an air escape feature designed into the bead area of these tires.

Do not try to override this feature by mounting TRX tires with tubes. The Michelin® TRX must be used on all wheel positions.

TEMPORARY SPARE TIRES

When using any temporary spare tire, be sure to follow the vehicle manufacturer's instructions.

READING THE DOT

DOT XXXX XXXX XXX (prior to August 2000) DOT XXXX XXXX XXX (1990-1999) DOT XXXX XXXX XXXX (after July 2000)

THE DOT

The "DOT" symbol certifies tire manufacturer's compliance with U.S. Department of Transportation and Transport Canada tire safety standards. Next to the symbol is the tire identification or "serial number". The first two characters identify the plant where the tire was manufactured. The next two characters reflect the tire size. The following one to four digits may be used at the tire manufacturer's option as a descriptive code. The last three characters are numbers identifying the week and year of manufacture. (Example: "O25" means second week of the year of decade, eq.: 1995, 1985, etc.) For the 1990-1999 decade Michelin brand tires are marked with a triangle pointing to the last three numeric characters. Tires produced after July 2000 have an additional digit to identify a given decade. For example, 2800 means the tire was produced during the 28th week of 2000; 0201 during the 2nd week of 2001. If the last digits of your DOT number contain three numeric characters that are not marked with a triangle, consult a qualified tire technician to determine the year of manufacture.

SERVICE LIFE FOR PASSENGER CAR AND LIGHT TRUCK TIRES INCLUDING SPARE TIRES

The following recommendation applies to passenger car and light truck tires. Tires are composed of various types of material and rubber compounds, having performance properties essential to the proper functioning of the tire itself. These component properties evolve over time. For each tire, this evolution depends upon many factors such as weather, storage conditions, and conditions of use (load, speed, inflation pressure, maintenance etc.) to which the tire is subjected throughout its life. This service-related evolution varies widely so that accurately predicting the serviceable life of any specific tire in advance is not possible.

That is why, in addition to regular inspections and inflation pressure maintenance by consumers, it is recommended to have passenger car and light truck tires, including spare tires, inspected regularly by a qualified tire specialist, such as a tire dealer, who will assess the tire's suitability for continued service. Tires which have been in use for 5 years or more should continue to be inspected by a specialist at least annually.

Consumers are strongly encouraged to be aware not only of their tires' visual condition and inflation pressure but also of any change in dynamic performance such as increased air loss, noise or vibration, which could be an indication that the tires need to be removed from service to prevent tire failure.

It is impossible to predict when tires should be replaced based on their calendar age alone. However the older a tire the greater the chance that it will need to be replaced due to the service-related evolution or other conditions found upon inspection or detected during use.

While most tires will need replacement before they achieve 10 years, it is recommended that any tires in service 10 years or more from the date of manufacture, including spare tires, be replaced with new tires as a simple precaution even if such tires appear serviceable and even if they have not reached the legal wear limit.

For tires that were on an original equipment vehicle (i.e., acquired by the consumer on a new vehicle), follow the vehicle manufacturer's tire replacement recommendations, when specified (but not to exceed 10 years).

The date when a tire was manufactured is located on the sidewall of each tire. Consumers should locate the Department of Transportation or DOT code on the tire which begins with DOT and ends with the week and year of manufacture. For example, a DOT code ending with "2204" indicates a tire made in the 22nd week (May) of 2004.

REMEMBER... TO AVOID DAMAGE TO YOUR TIRES AND POSSIBLE ACCIDENT:

- CHECK TIRE PRESSURE AT LEAST ONCE EACH MONTH WHEN TIRES ARE COLD AND BEFORE LONG TRIPS;
- DO NOT UNDERINFLATE/OVERINFLATE;
- DO NOT OVERLOAD;
- DRIVE AT MODERATE SPEEDS. OBSERVE LEGAL LIMITS:
- AVOID DRIVING OVER POTHOLES, OBSTACLES, CURBS OR EDGES OF PAVEMENT;
- AVOID EXCESSIVE WHEEL SPINNING;
- IF YOU SEE ANY DAMAGE TO A TIRE, REPLACE WITH THE SPARE AND VISIT ANY MICHELIN® RETAILER AT ONCE;
- IF YOU HAVE ANY QUESTIONS. CONTACT YOUR MICHELIN® RETAILER.

FAILURE TO OBSERVE ANY OF THE RECOMMENDED PRECAUTIONS CONTAINED IN THIS OWNER'S MANUAL CAN LEAD TO ERRATIC VEHICLE BEHAVIOR AND/OR TIRE DAMAGE, POSSIBLY RESULTING IN AN ACCIDENT.

If you see any damage to your tires or wheels, contact your local participating Michelin° retailer listed in the Yellow Pages, or visit our web site listed below for dealer locations. If further assistance is required, contact:

IN USA

1-800-847-3435

or write:

Michelin North America, Inc. Attention: Consumer Relations Department Post Office Box 19001 Greenville, SC 29602-9001

or visit:

www.michelinman.com

IN CANADA

1-888-871-4444

or write:

Michelin North America (Canada) Inc. 2500 Daniel-Johnson Blvd., Suite 500 Laval, Quebec H7T 2P6

or visit:

www.michelinman.ca

MOUNTING AND ROTATION SERVICE RECORD (For Mileage Limited Warranties Only)

moonthic And	D NO MINOR SERVICE	E NECOND (10)	i imicage Limited	Warranties only
Installed Mileage				

DATE OF ROTATION	ODOMETER READING	RETAILER'S NAME AND ADDRESS	RETAILER SIGNATURE	PSI (check)

To validate the mileage portion of this warranty, your tires must be inspected and rotated every 12,000 km and the PSI set as recommended on the vehicle placard. **Owner Certification:** I hereby certify that these services were performed as indicated and that I am the original purchaser of the tires and the owner of the vehicle on which they were originally installed and exclusively used.

Consumer Signature	Date

ORIGINAL OWNER/TIRE INSTALLATION INFORMATION	To be completed at time of purchase
Date of Purchase:	Make/Model:
Customer Information:	Vehicle odometer reading when tires installed:
Name:	
Address:	Tire Size/Design:
City:	Recommended Tire Pressure Front:PSI
	Recommended Tire Pressure Rear:PSI
Province: Postal Code:	DOT No:Tire #1:
Phone No.:	Tire #2:
Vehicle Information:	Tire #3:
Year:	Tire #4:
TIRE REMOVAL INFORMATION	

MICHELIN® NORTH AMERICA, INC., P.O. BOX 19001, GREENVILLE, SOUTH CAROLINA 29602-9001

Retailer

Name: —

Date

Removed: -

Odometer reading

when tires removed: -

AN EQUAL OPPORTUNITY EMPLOYER

Retailer

Signature: -

RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ACHETEUR INITIAL ET DU MONTAGE DES PNEUS (à compléter au moment de l'achat)

Date d'achat:	Marque/modèle:
Renseignements du consommateur:	KM au compteur à l'installation des pneus:
Nom:	
Adresse:	Pression recommandée avant:PSI
Province: Code postal:	Pression recommandée arrière:PSI
No tél:	No DOT: Pneu #1 No DOT: Pneu #2
Renseignements du véhicule:	No DOT: Pneu #3
Année:	No DOT: Pneu #4

RENSEIGNEMENTS LORS DU DÉMONTAGE DES PNEUS

KM au compteur	Date	Nom du	Signature
au démontage:	démontage:	détaillant:	_ détaillant:

MICHELIN® NORTH AMERICA, INC., P.O. BOX 19001, GREENVILLE, SOUTH CAROLINA 29602-9001

AN EQUAL OPPORTUNITY EMPLOYER

DOSSIER DE MONTAGE ET DE PERMUTATION (SEULEMENT POUR LES GARANTIES LIMITÉES DE KILOMÉTRAGE)

Kilométrage lors de l'installation	:

DATE DE PERMUTATION SAISONNIÈRE	KILOMÉTRAGE AU COMPTEUR	NOM ET ADRESSE DU DÉTAILLANT	SIGNATURE DU DÉTAILLANT	PRESSION

Pour valider la partie kilométrage de cette garantie, vos pneus doivent être inspectés et permutés tous les 12000 kilomètres et leur pression d'air doit être telle que recommandée sur l'étiquette d'information du véhicule. Pour que les pneus d'hiver restent couverts par la garantie, vous devez conserver les documents relatifs au moment de leur installation et de leur démontage chaque hiver. **Attestation du propriétaire:**J'atteste par la présente que ces services ont été exécutés tel qu'indiqué et que je suis l'acheteur original des pneus et le propriétaire du véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine et utilisés exclusivement.

Signature du client	Date
---------------------	------

RAPPELEZ-VOUS... POUR ÉVITER LES ACCIDENTS ET DES DOMMAGES À VOS PNEUS :

- VÉRIFIEZ LA PRESSION DE VOS PNEUS ALORS QU'ILS SONT FROIDS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS ET AVANT TOUT LONG VOYAGE.
- NE PAS SOUS-GONFLER OU SUR-GONFLER
- NE PAS SURCHARGER
- CONDUISEZ À DES VITESSES RAISONNABLES ET OBSERVEZ LES LIMITES DE VITESSE
- ÉVITEZ LES NIDS-DE-POULE, LES OBSTACLES, LES BORDURES DE TROTTOIR ET LES ACCOTEMENTS.
- ÉVITEZ LE PATINAGE EXCESSIF DES ROUES.
- SI VOUS CONSTATEZ UN DOMMAGE SUR UN PNEU, MONTEZ LA ROUE DE SECOURS ET RENDEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT CHEZ UN DÉTAILLANT MICHELIN.
- SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, CONTACTEZ VOTRE DÉTAILLANT MICHELIN.

SI VOUS N'OBSERVEZ PAS LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE LIVRET, LA TENUE DE ROUTE DE VOTRE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGAEREUSEMENT AFFECTÉE, ET/OU VOUS RISQUEZ D'ENDOMMAGER LE PNEU, CE QUI POURRAIT PROVOQUER UN ACCIDENT.

Si vous constatez un dommage sur vos pneus ou vos jantes, contactez votre détaillant Michelin^{MD} dont la liste apparaît dans les Pages Jaunes ou visitez notre site web pour y trouver un détaillant. Pour plus de renseignements, contactez :

AU CANADA

1-888-871-4444

Ou écrivez à:

Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. 2500, Boulevard Daniel-Johnson, Bureau 500 Laval (Québec) H7T 2P6

ou visitez :

www.bonhommemichelin.ca

AUX ÉTATS-UNIS

1-800-847-3435

ou écrivez à:

Michelin North America, Inc. Attention: Consumer Relations Department Post Office Box 19001 Greenville. SC 29602-9001

ou visitez:

www.michelinman.com

DURÉE DE SERVICE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE, Y COMPRIS LES PNEUS DE SECOURS

La recommandation qui suit s'applique aux pneus pour voitures de tourisme et camionnettes. Les pneus se composent de différents types de matériaux et de composés de gomme ayant des propriétés de performance essentielles au bon rendement des pneus. Ces diverses propriétés évoluent avec le temps. Pour chaque pneu, cette évolution dépend de plusieurs facteurs comme les conditions climatiques, d'entreposage et d'utilisation (charge, vitesse, pression de gonflage, entretien, etc.) auxquelles le pneu est soumis pendant sa durée de vie. Comme cette évolution peut grandement varier, il est impossible de prévoir avec précision la durée de vie d'un pneu.

C'est pourquoi, en plus des inspections régulières et des contrôles de la pression de gonflage par les consommateurs, nous recommandons de faire inspecter régulièrement les pneus tourisme et camionnette, y compris les pneus de secours, par un spécialiste qualifié, comme un revendeur de pneus, qui pourra évaluer si le pneu peut continuer de rouler. Les pneus qui ont été utilisés pendant 5 ans ou plus devraient, au minimum, faire l'objet d'une inspection annuelle par un spécialiste.

Nous encourageons fortement les consommateurs à tenir compte non seulement de l'apparence et de la pression de gonflage de leurs pneus, mais aussi de toute modification de la performance dynamique, comme des fuites d'air chroniques, du bruit ou de la vibration, qui pourraient indiquer que les

pneus doivent être retirés du service pour éviter leur défaillance.

Il est impossible de prévoir quand les pneus doivent être remplacés en se basant uniquement sur leur âge. Toutefois, plus un pneu vieillit, plus grandes sont les possibilités qu'il doive être remplacé à cause de son évolution ou d'autres indices constatés durant son inspection ou détectés en cours d'utilisation.

Bien que la plupart des pneus soient remplacés avant d'atteindre 10 ans, il est recommandé de remplacer tous les pneus en service depuis 10 ans ou plus à partir de la date de fabrication, y compris les pneus de secours, par simple mesure de précaution même si ces pneus semblent encore utilisables et même s'ils n'ont pas encore atteint la limite d'usure légale.

Pour ce qui est des pneus de monte d'origine sur un véhicule (c.-à-d. acquis par le consommateur sur un véhicule neuf), il convient de suivre les recommandations du fabricant du véhicule quant au remplacement des pneus, s'il y a lieu (mais sans dépasser 10 ans).

La date de fabrication du pneu figure sur le flanc. Les consommateurs doivent localiser le code DOT sur le pneu, qui commence par les lettres DOT et se termine par la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un code DOT se terminant par 2204 indique un pneu fabriqué la 22e semaine (mai) de 2004.

LA GARANTIE ET POURRAIT RENDRE LE PNEU INUTILISABLE À BASSE OU ZÉRO PRESSION, ET POURRAIT CAUSER DE SÉRIEUSES BLESSURES CORPORELLES OU LA MORT.

INSTRUCTIONS DE MONTAGE SPÉCIALES POUR LES PNEUS TRX

Les TRX sont des pneus tubeless qui doivent être montés sur des jantes spéciales seulement (type TR ou JM) ayant un diamètre millimétrique au seat. Si des pneus TRX sont montés sur des jantes standard, ils ne retiendront pas leur pression à cause d'une caractéristique de fuite d'air prévue dans la zone bourrelet de ces pneus.

Ne tentez pas de passer outre à cette caractéristique en montant les pneus avec des chambres à air. Des pneus Michelin^{MD} TRX doivent être montés sur toutes les roues d'un même véhicule.

ROUES DE SECOURS À USAGE TEMPORAIRE

Lorsque vous utilisez un pneu de secours à usage temporaire, quelqu'en soit le type, observez toujours les recommandations du manufacturier.

LA LECTURE DU NUMÉRO DOT

DOT XXXX XXXX XXX (avant août 2000) DOT XXXX XXXX XXX ◀ (de 1990 à1999) DOT XXXX XXXX XXXX (après juillet 2000)

LE DOT

Le symbole « DOT » certifie que le fabricant de pneus se conforme à toutes les normes de sécurité du Department of Transportation des États-Unis et à celles de Transports Canada. Le symbole est suivi du « numéro de série » du pneu. Les deux premiers caractères identifient l'usine où le pneu a été fabriqué. Les deux caractères suivants identifient la dimension du pneu. Les caractères suivants (de un à quatre caractères) sont utilisés de façon optionnelle par le fabricant pour décrire les caractéristiques du pneu. Les trois derniers caractères sont des chiffres qui identifient la semaine et l'année de fabrication. (Exemple: 025 signifie la deuxième semaine d'une décennie quelconque, telle 1995. 1985, etc.) Pour la décennie 1990-1999, les pneus de marque Michelin comportent un triangle pointant vers les trois derniers caractères numériques. Les pneus fabriqués après juillet 2000 comportent un chiffre supplémentaire qui identifie la décennie. Par exemple, 2800 signifie que le pneu a été fabriqué durant la 28e semaine de 2000; 0201 durant la 2e semaine de 2001. Si le numéro DOT comporte trois chiffres sans triangle, consultez un technicien de pneu qualifié afin de déterminer quelle est l'année de fabrication.

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Le montage et le démontage des pneus comportent des dangers et doivent être effectués par du personnel spécialement formé et bien outillé tel que spécifié par l'association des manufacturiers du caoutchouc (RMA).

Vos pneus doivent être montés sur des roues de type et de dimension recommandés. Les roues voilées, craquelées, oxydées (jante d'acier) ou corrodées (jante en alliage) peuvent endommager les pneus. L'intérieur du pneu ne doit pas contenir de corps étranger. Demandez à votre détaillant de vérifier les roues avant le montage de pneus neufs. Un pneu monté sur une jante inadéquate peut exploser durant le montage ; de même, cela peut entraîner une défaillance du pneu au roulage. Si, par erreur, un pneu est monté sur une jante non recommandée ou de dimension différente, ne le remontez plus sur une bonne jante ; mettez le pneu au déchet, car ses composants internes (non visibles extérieurement) peuvent être endommagés en étant dangereusement étiré, et pourrait subir une dangereuse défaillance au roulage.

Une valve usagée peut fuir. Il est conseillé d'utiliser des valves neuves de type adéquat lors du montage de pneus neufs. Les pneus tubeless ne doivent être montés que sur les jantes prévues à cet effet, c'est-à-dire des roues à "humps de sécurité" ou "ledges".

Il est recommandé que vos pneus et roues soient équilibrés. Les ensembles

pneus/roues mal équilibrés peuvent causer des vibrations et des plaques d'usure sur vos pneus, en plus de produire une conduite inconfortable.

Assurez-vous de placer un bouchon de valve adéquat sur toutes les valves. Le bouchon de valve est indispensable pour assurer l'étanchéité.

INSTRUCTIONS DE MONTAGE SPÉCIALES POUR LES PNEUS ZÉRO PRESSION (ZP)

Les pneus ZP peuvent être plus difficiles à monter que des pneus conventionnels. Ils doivent être montés ou démontés que par un professionnel du pneu formé à cet effet. Les pneus ZP peuvent surchauffer énormément lorsqu'ils roulent à basse ou sans pression d'air. LAISSEZ TOUJOURS REFROIDIR UN PNEU ZP AVANT DE LE MANIPULER. SINON, CELA POURRAIT CAUSER DES BLESSURES.

Les pneus Michelin ZP sont tubeless conçus pour être utiliser à basse ou sans pression d'air en situation d'urgence.

LES PNEUS MICHELIN $^{\text{MD}}$ ZP ET LES JANTES SPÉCIALES SH-M (HUMP SYMMÉTRIQUE - MODIFIÉ)

Certains pneus Michelin ZP ne peuvent être utilisés à zéro pression que s'ils sont montés sur des jantes spéciales SH-M. Ces pneus comportent le marquage spécial SH-M moulé au flanc près du marquage ZP. NE PAS MONTER LE PNEU DÉSIGNÉ SH-M AU FLANC SUR UNE JANTE STANDARD. LE FAIRE ANNULERA de nettoyant à pneu contenant des distillats de pétrole est exclu de la garantie.

RÉPARATIONS - SI POSSIBLE, VOYEZ UN DÉTAILLANT MICHELIN^M IMMÉDIATEMENT

Tout pneu Michelin qui subit une perforation doit être présenté à un détaillant Michelin qui démontera le pneu et en examinera l'intérieur pour déterminer l'ampleur des dommages.

Toute perforation sur un pneu Michelin au sommet qui n'excède pas 6mm de diamètre, et qui n'est pas endommagé à la suite de la perforation ou par roulage à plat, peut être réparée. Pour ce faire, il convient de suivre les procédures de réparation de l'association des manufacturiers du caoutchouc (RMA). Si une perforation dépasse les tolérances, il faut remplacer le pneu.

Les réparations de tous les pneus doivent être faites d'une combinaison de pastille intérieure et d'un obturateur. L'utilisation d'un obturateur seulement est incorrecte. Un pneu doit être démonté de sa jante et être inspecté avant de le réparer. Toute réparation faite sans que le pneu ne soit démonté de sa jante est incorrecte. Un pneu réparé de façon non conforme causera plus de dommages, soit en perdant de l'air, soit en permettant l'infiltration d'air, d'humidité et de contaminants dans sa structure. Un pneu réparé de façon non conforme peut subir une défaillance à une date ultérieure. Ne jamais réparer un pneu dont la profondeur de sculpture restante est de 2/32 de pouce. À ce stade, le pneu est usé et doit être remplacé.

ENTREPOSAGE

Les pneus contiennent des cires et émollients qui protègent la surface extérieure contre l'ozone et les craquelures. Au fur et à mesure que le pneu roule et fléchit, les cires et émollients migrent continuellement à la surface pour en assurer la protection pendant la vie du pneu. Conséquemment, la surface des pneus entreposés à l'extérieur et inutilisés pour de longue période (un mois ou plus) deviennent secs et vulnérables à l'ozone et aux craquelures et peut aussi causer un méplat de la carcasse. C'est pourquoi il faut entreposer les pneus à l'intérieur dans un environnement frais, sec et propre. Si un entreposage d'un mois ou plus est nécessaire, il faut libérer les pneus du poids du véhicule soit en soulevant le véhicule ou en enlevant les roues du véhicule. Un entreposage inadéquat peut provoquer des dommages et la vieillesse prématurée des pneus et leur destruction soudaine.

Les pneus doivent être entreposés dans un endroit frais et sec loin d'une source de chaleur ou d'ozone, tels que des conduits de chauffage ou des génératrices d'électricité. Il faut s'assurer qu'ils reposent sur des surfaces parfaitement propres, sans trace de graisse, d'essence ou d'autres substances qui puissent endommager le caoutchouc. (Le contact d'un pneu avec ce type de substance, soit pendant l'entreposage, soit pendant le roulage pourrait entraîner sa destruction soudaine.)

Certains systèmes de surveillance de la pression des pneus (TPMS) peuvent ne pas reconnaître qu'un pneu a été installé à une position différente sur votre véhicule. Assurez-vous que votre système TPMS est réinitialisé, le cas échéant, pour pouvoir identifier correctement l'emplacement de chacun des pneus sur votre véhicule. Consultez votre manuel du propriétaire du véhicule ou votre détaillant automobile.

Il faut déterminer si la permutation requiert un ajustement des pressions de gonflage étant donné qu'il peut y avoir une différence entre la pression des pneus avant et arrière selon les spécifications du fabricant du véhicule et selon la charge des essieux. Certains véhicules peuvent avoir des dimensions de pneus différentes à l'avant et à l'arrière, ainsi la permutation est limitée. Il faut toujours vérifier le manuel du propriétaire du véhicule pour la méthode de permutation.

ROUE DE SECOURS DE DIMENSION NORMALE

Un pneu de secours de la même dimension et construction que les pneus du véhicule (et non pas le pneu de secours pour usage temporaire) devrait faire partie d'une permutation à cinq (5) pneus. Il faut toujours vérifier la pression d'un pneu de secours de dimension normale avant de l'inclure à la permutation. Il faut se conformer au modèle de permutation recommandé par le fabricant du véhicule. S'il n'est pas disponible, consultez un technicien de pneu qualifié.

REMPLACEMENT DE DEUX (2) PNEUS

Il est recommandé que les quatre (4) pneus soient remplacés en même temps. Cependant, si seulement deux pneus sont remplacés, les pneus neufs doivent être montés à l'arrière. Les pneus neufs ayant une sculpture plus profonde procureront une meilleure adhérence et une meilleure évacuation de l'eau sur sol mouillé.

PERSONNALISATION DES PNEUS, ROUES OU SUSPENSION DES VUS ET CAMIONNETTES

À cause de leur dimension, de leur poids et de leur centre de gravité plus élevé, les véhicules utilitaires sport (VUS) et camionnettes n'ont pas les mêmes caractéristiques de tenue de route que les automobiles. Parce que ces caractéristiques sont différentes, la conduite non sécuritaire de ces véhicules augmente les risques de capotage. Des modifications apportées à la dimension et au type de pneu ainsi qu'aux roues ou à la suspension de votre VUS ou camionnette peuvent changer ses caractéristiques de tenue de route et augmenter les risques de capotage. Que votre VUS / camionnette ait encore ses pneus, roues et suspension d'origine ou que ces éléments aient été modifiés, conduisez toujours prudemment, évitez les virages soudains ou prononcés, évitez les changements de voie soudains et respectez le code de la sécurité routière. Ne pas tenir compte de ces recommandations peut occasionner une perte de contrôle du véhicule pouvant causer un accident et de sérieuses blessures ou la mort.

MODIFICATION DES PNEUS

Ne faites subir aucune modification ou altération à vos pneus. Toute modification peut affecter le rendement de vos pneus, les endommager et causer un accident. Tout pneu rendu inutilisable à la suite de modifications telles que: ajout de flanc blanc, addition de liquides scelleurs ou d'équilibrage, râpage du sommet, utilisation

cela peut être causé par un déréglage du parallélisme ou de l'équilibrage des roues. Or, en plus de diminuer le rendement kilométrique de vos pneus, ces phénomènes affectent la tenue de route de votre véhicule, ce qui pourrait s'avérer dangereux. Si vous constatez une usure irrégulière ou une vibration, faites immédiatement vérifier le parallélisme ou l'équilibrage des roues. Les pneus qui ont roulé en sous-gonflage sont plus usés aux épaulements qu'au centre de la bande de roulement.

MONTES MIXTES

Pour obtenir les meilleures performances, il est recommandé de monter la même dimension et le même type de pneus sur les quatre roues. Avant de monter des pneus de différents types, pour n'importe quelle configuration et sur n'importe quel véhicule, assurez-vous de suivre les recommandations écrites dans le manuel du constructeur du véhicule.

Une monte mixte ou l'assortiment de pneus sur un véhicule à quatre roues motrices peut nécessiter des précautions spéciales. Consultez toujours les recommandations du manufacturier du véhicule décrites dans le manuel du propriétaire.

UNE MONTE MIXTE DE PNEU ZÉRO PRESSION (ZP) ET DE PNEUS NON ZP N'EST PAS RECOMMANDÉE PAR MICHELIN, SAUF LORS DE L'UTILISATION DU PNEU DE SECOURS D'USAGE TEMPORAIRE.

CONDUITE HIVERNALE

Les pneus qui correspondent à la définition de pneu à neige selon

l'Association des manufacturiers du caoutchouc (RMA), sont marqués M/S, M+S ou M&S. Ce marquage apparaît au flanc. Les pneus n'ayant pas ce marquage ne sont pas recommandés pour la conduite hivernale.

Bien que les pneus toutes saisons soient conçus pour offrir une performance convenable dans certaines conditions hivernales, l'utilisation de quatre (4) pneus d'hiver est recommandée pour une performance optimale. Les pneus d'hiver recommandés pour utilisation dans des conditions hivernales rigoureuses sont marqués sur au moins un flanc des lettres M et S et sont également marqués d'un pictogramme représentant un flocon de neige dans une montagne.

PERMUTATION ET REMPLACEMENT

Pour une durée de vie maximale, une permutation de vos pneus pourrait s'avérer nécessaire. Référez-vous aux instructions du manuel du propriétaire du véhicule sur la permutation des pneus. Si le manuel du propriétaire n'est pas disponible, Michelin recommande la permutation des pneus à tous les 10,000 à 12,000 km.

Une inspection mensuelle est recommandée. Vous devriez permuter vos pneus dès que vous constatez une usure irrégulière, même avant 10,000 km. Cela s'applique pour tous les véhicules.

Lors de la permutation de pneus à bande de roulement unidirectionnelle, s'assurer que les pneus continuent de rouler dans le sens des flèches marquées au flanc.

LES TÉMOINS D'USURE

Les pneus Michelin ont des indicateurs d'usure placés dans les rainures de la bande de roulement. Ils apparaissent quand la profondeur de sculpture restante n'est plus que de 1,6 mm (2/32e po). À ce stade, les pneus doivent être remplacés. Il est dangereux de rouler avec des pneus usés au-delà de cette limite.

ÉVITEZ LES SURCHARGES. CONDUIRE SUR DES PNEUS SURCHARGÉS EST DANGEREUX

La charge maximale que peuvent porter vos pneus est inscrite sur leur flanc. Ne la dépassez pas. Respectez également la capacité de charge indiquée par le fabricant du véhicule afin d'être certain de ne pas surcharger vos pneus. Tout pneu qui doit supporter une charge supérieure à celle définie pour un type d'utilisation subit une surcharge. Cette surcharge crée un échauffement excessif qui risque de causer la destruction soudaine du pneu.

Ne dépassez pas le poids total en charge indiqué pour chaque essieu de votre véhicule.

REMORQUES ET CARAVANES

Si vous avez l'intention de tracter une remorque ou une caravane, demandez conseil à un détaillant Michelin ; il vous indiquera la dimension des pneus à utiliser et les pressions recommandées. La dimension des pneus et les pressions dépendront du type et de la taille du véhicule à tracter ainsi que du système d'attache; mais, en aucun cas, ni la pression maximale à froid, ni la limite de charge de chaque pneu ne devront être dépassées. Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez le manuel du propriétaire, fourni par le constructeur de votre véhicule, ainsi que l'étiquette d'information des pneus.

Les pneus Zéro Pression (ZP) et le remorquage

Utiliser un pneu ZP à basse ou sans pression alors que l'on tire une remorque est dangereux et non recommandé. Si le système d'avertissement de pression faible s'active alors que vous tirez une remorque, arrêtez, détachez la remorque, et ne tirez pas la remorque tant que le pneu n'aura pas été réparé ou regonflé à sa pression de gonflage recommandée. Si le pneu ne peut pas être réparé, il doit être remplacé par un pneu ZP neuf et gonflé à la pression de gonflage recommandée avant de recommencer le remorquage.

LE PARALLÉLISME ET L'ÉQUILIBRAGE DES ROUES ASSURENT LA SÉCURITÉ ET LE BON RENDEMENT KILOMÉTRIQUE DE VOS PNEUS

VÉRIFIEZ L'ÉTAT DE L'USURE DE VOS PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS

Si vous décelez une usure irrégulière de vos pneus, comme par exemple l'usure accentuée de l'épaulement intérieur ou une vibration excessive,

PNEUS D'HIVER - La vitesse maximale des pneus d'hiver Michelin ne comportant pas d'indice de vitesse au flanc ou ayant un indice de vitesse Q est de 160 km/h. La vitesse maximale des pneus d'hiver ayant un indice de vitesse est limitée à celle-là.

INSPECTEZ VOS PNEUS. NE CONDUISEZ PAS AVEC UNE ROUE OU UN PNEU ENDOMMAGÉ

AVARIES ROUTIÈRES

Les avaries routières, tels nids-de-poule, verre, métal, pierres, débris de bois et autres, peuvent endommager un pneu et doivent être évités dans la mesure du possible. Tout contact inévitable avec un de ces hasards doit faire l'objet immédiat d'une inspection rigoureuse du pneu. Quand vous constatez un dommage à une roue ou un pneu, montez immédiatement la roue de secours et consultez un détaillant Michelin le plus tôt.

DOMMAGES LIÉS À UN IMPACT

Un pneu ayant subi un impact (bordure de trottoir, nid-de-poule, débris) peut être endommagé sans que cela ne soit visible de l'extérieur. Un pneu endommagé par un impact pourrait subir une défaillance soudaine une journée, une semaine ou même des mois plus tard. Vous pourriez ne pas vous souvenir que vos pneus ont frappé un objet les ayant endommagés. Une perte d'air, une usure irrégulière ou localisée ou des vibrations peuvent être des signes de dommages internes au pneu. Si vous croyez que votre pneu ou votre jante ont été endommagés à la suite d'un impact avec une bordure de trottoir, un nid-de-poule, des débris ou tout autre risque routier, ou si vous sentez ou entendez une vibration inhabituelle, remplacez tout de suite votre pneu avec votre roue de secours

correctement gonflée et rendez-vous immédiatement chez un technicien de pneu qualifié.

INSPECTION

Quand vous examinez vos pneus, y compris le pneu de secours, vérifiez les pressions de gonflage. Si vous constatez que l'un de vos pneus a perdu plus de 15 kPa (plus de 2 psi), cherchez-en la cause : perforation du pneu, fuite à la valve, dommage à la roue...

Ne négligez pas les hernies, les craquelures, les coupures, les perforations, l'usure anormale, surtout lorsqu'elle apparaît à l'épaulement car elle peut être causée par le déréglage du parallélisme ou le roulage en sous-gonflage. Si vous décelez une anomalie de ce genre, faites immédiatement examiner le pneu par un détaillant Michelin^{MD}. En roulage, un pneu endommagé pourrait subir une destruction soudaine.

Le roulage à vive allure, la négociation des virages de façon sportive, les démarrages rapides, les arrêts brusques, l'utilisation fréquente de routes en mauvais état ou l'utilisation hors route, sont autant de facteurs qui accélèrent l'usure des pneus. Les routes présentant des trous, des pierres ou autres irrégularités peuvent non seulement endommager les pneus, mais aussi causer le déréglage du parallélisme des roues. Lorsque vous empruntez des routes accidentées, roulez lentement et avec précaution ; et, avant de reprendre une vitesse normale ou une vitesse de grande route, examinez vos pneus pour voir s'ils n'ont pas subi de dommages tels que des coupures, des perforations, une usure irrégulière, etc.

INDICES DE VITESSE

Des indices de vitesse sont marqués aux flancs de certains pneus Michelin. Le tableau cicontre indique la vitesse maximale qui correspond à l'indice.

*La vitesse maximale admissible de certains pneus à indice V (ou VR) peut dépasser 240 km/h. Consultez votre détaillant Michelin au sujet de la vitesse maximale d'utilisation si votre véhicule peut atteindre plus de 240 km/h.

**Les pneus à indice Z (ou ZR)

	Indices de	Vitesse Maximale		
	Vitesse	km/h	m/h	
:	М	130	81	
	N	140	87	
	Р	150	93	
	Q	160	100	
	R	170	106	
	S	180	112	
	T	190	118	
	Н	210	130	
	V	240	149	
	V*	240+	149+	
:	W	270	168	ZR**
	Y	300	186	
		300+	186+	_ ♥
	V*	240+ 270 300	149+ 168 186	ZR**

Même si un pneu comporte un indice de vitesse, nous n'approuvons pas la conduite d'un véhicule d'une manière illégale ou non sécuritaire. Ces indices de vitesse sont basés sur des tests en laboratoire qui correspondent le mieux à des conditions routières normales, mais non valables si les pneus sont sous-gonflés, surchargés, usés, endommagés, modifiés, mal

réparés ou rechapés. D'autre part, ces indices de vitesse ne sousentendent pas que les véhicules peuvent rouler en toute sécurité à la vitesse maximale correspondant à l'indice du pneu, en particulier si les conditions routières et les conditions climatiques sont difficiles ou si les caractéristiques du véhicule sont inhabituelles.

Les pneus tourisme Michelin dont le marquage au flanc ne comporte pas d'indice de vitesse, ont une capacité de vitesse maximale de 170km/h.

Les pneus camionnette dont le marquage au flanc ne comporte pas d'indice de vitesse ont une capacité de vitesse maximale de 140km/h.

La vitesse et autres indices des pneus reconditionnés sont désignés par le rechapeur et annulent les indices originaux du manufacturier.

IMPORTANT: Pour conserver la capacité de vitesse maximale du véhicule, les pneus de remplacement doivent avoir un indice de vitesse égal ou supérieur à celui des pneus de première monte (tel qu'indiqué sur la plaquette de renseignements des pneus ou dans le manuel du propriétaire du véhicule). Si des pneus à indice de vitesse inférieur sont montés, la capacité de vitesse maximale du véhicule sera ramenée à celle des pneus de remplacement tel qu'indiqué sur le tableau des indices de vitesse.

N'OUBLIEZ PAS... qu'il peut être dangereux de conduire à grande vitesse et que cela peut endommager vos pneus.

AUSSI... Lorsque vous roulez à grande vitesse, il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés.

disponible dans le manuel du propriétaire du véhicule et assez souvent sur une plaquette apposée au montant de la portière, à l'intérieur de la trappe à essence ou du coffre à gants. Si les pneus sont surdimensionnés et requièrent une pression de gonflage plus élevée, votre système de surveillance de la pression des pneus devra être recalibré à la nouvelle pression de gonflage. Veuillez consulter votre revendeur ou installateur de pneus pour la pression de gonflage correcte des pneus surdimensionnés.

Nous vous recommandons de vérifier la pression de vos pneus au moins une fois par mois et toujours avant d'entreprendre un long voyage. Que vous ayez un pneu de secours régulier ou mini, assurez-vous qu'il est également bien gonflé. Si le TPMS n'effectue pas une surveillance adéquate ou s'il envoie des signaux erronés, nous vous recommandons de consulter votre manuel du propriétaire du véhicule et d'effectuer un suivi auprès du fabricant de votre véhicule.

PATINAGE DES PNEUS

Ne faites jamais patiner vos roues à plus de 55 km/h au compteur. Une force centrifuge extrême peut faire "exploser" un pneu libre qui patine à une vitesse excessive. L'énergie libérée par une telle explosion est suffisante pour causer de graves blessures corporelles ou la mort. Ne jamais laisser personne se placer près ou directement derrière un pneu qui patine.

Si votre véhicule est enlisé dans la boue, le sable ou la neige ou immobilisé sur la glace, ne faites jamais patiner vos roues de façon excessive. Dans ces circonstances, avec des véhicules à transmission automatique et en faisant tourner le moteur trop vite, il est possible de faire patiner une ou des roues motrices bien au-delà de la vitesse maximale d'utilisation du pneu. La même situation peut se produire lors de l'équilibrage d'un ensemble pneu/roue motrice si le moteur du véhicule sert à faire tourner l'ensemble pneu/roue.

LA CONDUITE À HAUTE VITESSE PEUT ÊTRE DANGEREUSE

Il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés. Cependant, à grande vitesse, même avec des pneus correctement gonflés, il est plus difficile d'éviter les obstacles imprévus et les pneus sont plus vulnérables aux chocs qu'à vitesse plus basse. De plus, la conduite à grande vitesse réduit le temps de réaction nécessaire pour éviter les obstacles et s'arrêter en toute sécurité.

Si vous constatez un dommage à un pneu ou une roue, montez la roue de secours immédiatement et rendez-vous chez un détaillant Michelin™.

Dépasser la vitesse maximale décrite dans le tableau suivant pour chaque type de pneu Michelin fera surchauffer les pneus. Cette chaleur excessive peut endommager le pneu, en causer la destruction soudaine et occasionner un accident.

Dans tous les cas, il vaut mieux s'en tenir à des vitesses raisonnables dictées par les conditions routières et les limites prescrites par la loi.

Vérifiez de nouveau la pression à froid dans les 24 heures suivantes. Ne dégonflez jamais un pneu chaud, car il devient sous-gonflé. Utilisez un manomètre précis pour mesurer les pressions. Ne jamais laisser un enfant gonfler des pneus.

POUR LES PNEUS ZÉRO PRESSION (ZP), VÉRIFIEZ LA PRESSION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS APRÈS UN AVERTISSEMENT DE PERTE DE PRESSION

Les systèmes d'avertissement de pression faible sont conçus pour alerter le conducteur de la perte de pression d'au moins un pneu du véhicule. Même si les pneus ZP sont conçus pour permettre une mobilité continue en cas de perte de pression, le plus tôt vous interviendrez pour prendre les actions correctives, meilleures seront les chances pour que le pneu puisse reprendre du service.

Vérifiez toujours visuellement vos pneus Michelin™ ZP et utilisez un manomètre précis pour vérifier la pression d'air des 4 pneus à la suite d'une alerte de basse pression (sauf avis contraire de la part du fabricant de votre système d'avertissement de pression faible).

Si la pression d'un pneu est de 18 psi ou moins, rendez-vous chez le détaillant autorisé Michelin^{mo} le plus près (ou chez le concessionnaire de la marque de votre véhicule si indiqué dans le manuel du propriétaire du véhicule) et faites démonter et inspecter le pneu.

Si vous ne voyez aucun dommage au pneu et que sa pression est de plus de 18 psi, regonfler le pneu à sa pression recommandée (voir les instructions pour vérifier la pression lorsque les pneus sont chauds). Lorsque les pneus auront refroidis, vérifiez la pression de nouveau. Si un des pneus a perdu plus de 5 psi depuis la dernière vérification de la pression, faites immédiatement inspecter le pneu par un détaillant autorisé Michelin™ (ou chez le concessionnaire de la marque de votre véhicule si indiqué dans le manuel du propriétaire du véhicule). Ne pas faire inspecter les pneus pourrait leur causer des dommages irréparables et pourrait causer la destruction soudaine du pneu ou des blessures corporelles.

SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS (TPMS):

Votre véhicule pourrait être équipé d'un système de surveillance de la pression des pneus montés sur votre véhicule, conçu pour envoyer un signal au conducteur si la pression d'un pneu est moindre qu'un niveau de pression prédéterminé. Un TPMS ne doit pas remplacer la vérification manuelle et mensuelle de la pression des quatre (4) pneus et du pneu de secours. Nous vous recommandons de les examiner manuellement et de vérifier la pression des pneus avec un manomètre. Vos pneus doivent être gonflés à la pression recommandée par le fabricant de votre véhicule. Ce renseignement est

REMARQUE: Certains pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN™ ne peuvent être montés que sur des roues spéciales SH-M (Symmetric Hump - Modified). Ces pneus portent la mention spéciale SH-M, moulée sur leur flanc à côté de la mention ZP. NE MONTEZ PAS UN PNEU PORTANT LA MENTION SH-M SUR UNE ROUE STANDARD. CELA INVALIDERAIT LA GARANTIE LIMITÉE ET POURRAIT RENDRE LE PNEU INUTILISABLE À PRESSION BASSE OU NULLE ET PROVOQUER DES BLESSURES GRAVES, VOIRE LA MORT.

Pour tous les types de pneu, consultez l'étiquette d'information des pneus du véhicule ou le manuel du propriétaire du véhicule. Si les pneus ont été achetés en remplacement, les instructions d'utilisation du système d'avertissement de pression faible seront fournies par le manufacturier du système. Les pressions de gonflages vous seront recommandées par le détaillant Michelin. Ces pressions de gonflage devront être considérées comme minimum. Cependant, il ne faut pas dépasser la pression maximale marquée sur le flanc des pneus.

VÉRIFIEZ LA PRESSION À FROID DE TOUS VOS PNEUS, Y COMPRIS CELLE DE LA ROUE DE SECOURS, AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS

Une pression de gonflage inadéquate peut affecter la tenue de route du véhicule, provoquer une usure rapide et irrégulière du pneu, causer la destruction soudaine du pneu, la perte de contrôle du véhicule et de graves blessures corporelles. Vérifiez donc la pression de vos pneus au moins une fois par mois et toujours avant d'entreprendre un long voyage. Ces recommandations concernent tous les pneus, même ceux qui sont

auto-obturants et les pneus Zéro Pression (ZP) car, comme tout autre pneu, ils peuvent se dégonfler s'ils sont mal entretenus.

SOUS-GONFLAGE

Il est impossible de déterminer simplement en le regardant si un pneu est correctement gonflé. Il est presque impossible de « sentir ou entendre » quand un pneu roule sous-gonflé ou presque à plat. Les pneus doivent être inspectés mensuellement avec un manomètre.

Vérifiez toujours la pression de vos pneus à froid, c'est-à-dire avant de rouler, car au roulage, même sur une courte distance, les pneus s'échauffent et la pression d'air augmente.

Vérification de la pression quand les pneus sont chauds:

Après avoir parcouru plus de 2 km ou roulé plus de 3 minutes, les pneus s'échauffent et leur pression augmente d'environ 4 PSI. Si vous êtes amené à vérifier les pressions dans ces conditions, considérez que, pour être correctes, elles doivent être supérieures de 4 PSI à celles préconisées à froid.

À titre d'exemple seulement :

Pression du pneu chaud :	220 kPa	(32 PSI)
Pression recommandée à froid :	205 kPa	(30 PSI)
Pression correspondante à chaud	205+30 = 235 kPa	(34 PSI soit 30 + 4)
On doit donc ajouter :	15 kPa	(2 PSI)

l'accotement et immobilisez le véhicule. Inspectez les pneus. Si un pneu est à plat ou semble mou, présente un détachement ou un autre dommage, enlevez la roue et montez la roue de secours correctement gonflée. Des bosses ou des renflements peuvent indiquer qu'il y a détachement interne de la carcasse et requièrent une inspection par un technicien qualifié.

IL EST DANGEREUX DE ROULER AVEC UN PNEU QUI N'EST PAS GONFLÉ À LA PRESSION RECOMMANDÉE

Le roulage en sous-gonflage crée un échauffement excessif qui peut causer la destruction soudaine du pneu. Si les pneus vous sont livrés en première monte, vous trouverez les pressions de gonflage recommandées en vous reportant à l'étiquette apposée dans votre véhicule. Son emplacement vous est indiqué dans le manuel du propriétaire du véhicule. Au moment de remplacer les pneus, la pression recommandée vous sera donnée par votre détaillant. Sinon, référez-vous à l'étiquette d'information des pneus de votre véhicule.

Ces pressions sont considérées comme minimum. Toutefois, veillez à ce que la pression maximale indiquée sur le flanc du pneu ne soit jamais dépassée.

LES PNEUS ZÉRO PRESSION (ZP) À BASSE OU SANS PRESSION D'AIR

Les caractéristiques de tenue de route d'un véhicule équipé de pneus Zéro pression (ZP) sans air (que ce soit à l'avant ou à l'arrière) ne sont pas les

mêmes qu'un véhicule ayant des pneus correctement gonflés. Évitez la haute vitesse et les virages serrés quand un avertissement de basse pression vous est signalé.

Même un pneu Zéro pression (ZP) peut surchauffer lorsqu'il roule en sousgonflage pour une longue période de temps. La durée et la distance à parcourir sur un pneu Zéro pression (ZP) à basse pression ou sans air dépendra de la gravité de la cause de la perte d'air, de la température ambiante, de la vitesse et des conditions d'utilisation (par exemple freinage, virage ou autres manoeuvres pointues réduiront le temps d'utilisation d'un pneu à basse ou sans pression). L'utilisation continuelle d'un pneu sous-gonflé peut entraîner sa destruction soudaine. Si un pneu roulant à basse ou sans pression commence à vibrer ou cause des difficultés de maniabilité, retirez-le et montez la roue de secours. Si des pneus Michelin Zéro pression (ZP) ont été fournis en première monte, référez-vous au manuel du propriétaire du véhicule pour les détails concernant le système d'avertissement de pression faible conçu pour vous alerter en cas de basse pression.

NOTE: LES PNEUS MICHELIN ZÉRO PRESSION (ZP) DOIVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC UN SYSTÈME D'AVERTISSEMENT DE PRESSION FAIBLE FONCTIONNEL ET APPROUVÉ PAR MICHELIN. Autrement, les garanties applicables deviendront nulles. Pour une liste des systèmes approuvés, voyez votre détaillant Michelin, ou téléphonez au 1-888-871-4444 au Canada ou au 1-800-847-3435 aux Etats-Unis.

AVERTISSEMENT

NE PAS TENIR COMPTE DES
INSTRUCTIONS ET MESURES DE
SÉCURITÉ CONTENUES DANS
CE MANUEL PEUT PROVOQUER
UNE DÉFAILLANCE OU UNE EXPLOSION
DU PNEU ET CAUSER DE GRAVES
BLESSURES CORPORELLES
OU LA MORT.

DÉFAILLANCE DE PNEU AVERTISSEMENT

Tout pneu peut être rendu inutilisable à cause d'une réparation incorrecte, d'un impact, d'un gonflage incorrect, d'une surcharge ou pour toute autre raison résultant de son utilisation ou d'une utilisation incorrecte. Les défaillances des pneus telles que la perte rapide d'air ou le détachement de la bande de roulement et des ceintures peuvent augmenter les risques de blessures, de mort et/ou de dommages à la propriété. Afin de réduire les risques d'une défaillance du pneu, Michelin vous recommande de lire au complet et de suivre les recommandations du présent manuel du propriétaire/garantie limitée, le manuel du propriétaire du véhicule, les renseignements sur l'étiquette du pneu apposée sur votre véhicule et les renseignements au flanc du pneu quant aux avertissements, au bon usage et au bon entretien des pneus.

MAÎTRISE MAÎTRISER UN VÉHICULE LORSQUE SURVIENT LA DÉFAILLANCE D'UN PNEU

S'il y a défaillance d'un pneu, vous pourriez entendre un bruit fort, sentir une vibration et/ou le véhicule pourrait tirer du même côté que le pneu ayant subi la défaillance. Si possible, appuyez sur l'accélérateur le temps nécessaire pour ramener le véhicule en ligne droite et reprendre le contrôle du véhicule. Il est important de NE PAS FREINER OU DE NE PAS TOURNER LE VOLANT DE PAÇON ABRUPTE. Retirez lentement le pied de l'accélérateur et tenez fermement le volant pendant que vous vous maintenez sur votre voie. Quand le véhicule a ralenti et est maîtrisé, freinez doucement; allez prudemment sur

La liste des détaillants Michelin se trouve dans les « Pages jaunes » sous la rubrique « pneus-détaillants ». Une preuve d'identification (permis de conduire, etc.) et le certificat d'enregistrement du véhicule pourraient être requis.

Les frais exigés pour un entretien normal du véhicule et des pneus sont payables par l'usager.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

Cette garantie limitée ne prévoit aucune compensation pour perte de temps, perte de jouissance du véhicule et pour tous les inconvénients et les dommages matériels directs ou indirects.

Le pneu en réclamation reste toujours la propriété de l'usager et Michelin n'assumera aucune responsabilité pour la perte ou les dommages causés au pneu alors qu'il était sous la garde et/ou le contrôle d'un détaillant Michelin à qui il avait été confié pour évaluation au terme de la présente garantie.

Dans le cas d'une réclamation contestée, l'usager doit fournir le pneu pour une inspection supplémentaire.

Les pneus acceptés en réclamation deviennent la propriété de Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.

Aucun représentant, employé ou détaillant Michelin n'est autorisé à faire des promesses ou prendre des engagements autres que ceux exprimés dans cette garantie.

Cette garantie est valable au Canada et aux États-Unis.

INFORMATIONS SUR LES MESURES DE SÉCURITÉ

Pour de plus amples informations sur les mesures de sécurité et d'entretien, prière de lire votre manuel du propriétaire des pneus, le marquage existant sur le flanc de vos pneus, le manuel du propriétaire du véhicule et l'étiquette d'information des pneus apposée dans votre véhicule.

Chaque fois que vous constatez une anomalie sur vos pneus ou sur vos jantes, contactez immédiatement votre détaillant Michelin dont la liste apparaît dans les Pages jaunes. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, veuillez vous référer à la liste des contacts à la fin de ce manuel.

est basée sur un prix prédéterminé dans le but de représenter équitablement le prix de vente du pneu. Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes, ainsi que toutes les taxes correspondantes, seront à la charge de l'usager.

Les pneus qui se seront usés uniformément avant d'atteindre le kilométrage garanti seront remplacés selon une formule de prorata seulement si :

- 1) vous être l'acheteur original des pneus, vous êtes le propriétaire du véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine et si les pneus n'ont servi que sur ce véhicule ;
- 2) les pneus ont été permutés et inspectés chaque 12 000 km par un détaillant Michelin participant, et si le dossier de montage et de permutation ci-joint a été entièrement rempli et signé ;
- 3) le formulaire du dossier d'entretien rempli, le formulaire de renseignements sur le propriétaire original et l'installation des pneus, et la facture originale sont présentés à un détaillant Michelin participant au moment de la réclamation ;
- 4) les pneus ne sont pas devenus inutilisables en vertu d'une des conditions énumérées sous CE QUI N'EST PAS COUVERT.

Pneu de secours Michelin™ pour usage temporaire

Si l'usure de la semelle d'origine d'un pneu de secours Michelin pour usage temporaire, utilisé adéquatement sur le véhicule avec lequel il a été vendu à l'origine, est inférieure à 0,8mm (1/32e po), le pneu sera remplacé gratuitement par un autre pneu à usage temporaire neuf semblable. Le montage et l'équilibrage seront effectués gratuitement. **Tous les autres frais connexes et les taxes correspondantes seront aux frais de l'usager.**

Si l'usure est supérieure à 0,8mm (1/32e po) mais inférieure à 1,6mm (2/32e po), le pneu sera remplacé à 50% du prix de base Michelin du pneu présenté. Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes et les taxes applicables seront aux frais de l'usager.

CE QUE DOIT FAIRE LE CONSOMMATEUR LORS D'UNE RÉCLAMATION

Pour toute réclamation qui répond aux conditions de cette garantie limitée, l'usager doit présenter le pneu à un détaillant Michelin autorisé. Le véhicule sur lequel le pneu en question était monté doit être disponible pour inspection.

- Un méplat de la bande de roulement causé par un entreposage inadéguat ou un coup de frein:
- L'addition de matériaux liquide, solide ou gazeux autre que de l'air, de l'azote ou dioxyde de carbone (par exemple un scellant à base d'eau ou un matériau pour équilibrer);
- Des craquelures et cassures causées par les conditions climatiques ou par l'ozone;
- l'utilisation de pneus ZP de MICHELINMO en l'absence d'un système de surveillance de la pression des pneus fonctionnel.

CALCUL DU COÛT DU PNEU DE REMPLACEMENT

Pneus tourisme et camionnette

Un pneu rendu inutilisable suite à une condition prévue par cette garantie limitée contre les défauts de main d'oeuvre et de matières premières sera remplacé gratuitement par un pneu neuf semblable Michelin, si l'usure de la semelle d'origine du pneu n'est que de 1,6 mm (2/32e po) ou moins (ou de 25% ou moins, selon ce qui est le plus avantageux pour l'usager) et si le pneu est présenté dans les 12 mois qui suivent sa date d'achat. Pendant cette période, le montage et l'équilibrage des pneus sont offerts gratuitement mais tous les autres frais connexes et les taxes applicables seront aux frais de l'usager.

Si l'usure de la semelle d'origine du pneu est supérieure à 1,6 mm (2/32e po) (ou plus de 25%, selon ce qui est le plus avantageux pour l'usager) ou si le pneu a été acheté il y a plus de 12 mois, l'usager devra payer pour un pneu neuf semblable Michelin tourisme ou camionnette au prorata de l'usure du pneu présenté. Le détaillant déterminera le montant à payer par l'usager en multipliant le prix de base Michelin en vigueur par le pourcentage d'usure du pneu. Ce prix est basé sur un prix prédéterminé dans le but de représenter équitablement le prix de vente courant du pneu. Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes ainsi que toutes les taxes applicables, seront aux frais de l'usager.

Usure de la bande de roulement

Un pneu admissible au remplacement au prorata et usé uniformément sur toute la bande de roulement jusqu'aux indicateurs d'usure (avec 1,6 mm — 2/32e de pouce de bande restante) dans les six ans suivant la date d'achat et avant d'avoir parcouru les kilomètres couverts par votre garantie (selon le kilomètrage indiqué au compteur du véhicule) sera remplacé par un nouveau pneu MICHELIN™ semblable. Vous serez alors facturé au prorata du kilométrage effectué. Le détaillant déterminera le montant à payer en multipliant le prix de base MICHELIN™ en vigueur par le pourcentage de kilomètres parcourus en vertu de la garantie. Cette liste

kilométrage. Les pneus d'hiver de MICHELIN^{MO} ne doivent servir que durant les mois d'hiver, période définie comme débutant le 1er septembre d'une année donnée et se terminant au plus tard le 30 avril de l'année suivante. Pour que les pneus d'hiver de MICHELIN^{MO} restent couverts par la garantie, vous devez conserver les documents prouvant le moment de leur installation et de leur démontage chaque hiver.

Rappel important:

Aucun manufacturier de pneus ne peut vous garantir inconditionnellement un nombre certain de kilomètres pour un pneu donné. Les habitudes de conduite, les conditions de conduite et routières ainsi que l'entretien du véhicule influencent tous la durée de la bande de roulement d'un pneu. Si des pneus n'atteignent pas le kilométrage garanti et que le propriétaire des pneus s'est conformé aux conditions de la garantie, Michelin remplacera les pneus tel que décrit au chapitre « Calcul du coût du pneu de remplacement ».

Pneu de secours à usage temporaire

Tout pneu de secours Michelin à usage temporaire est couvert par cette garantie pendant 6 ans ou jusqu'à ce que les premiers 1,6 mm (2/32e) de la sculpture d'origine soient usés. La date d'achat est celle inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule neuf ou sur la facture du pneu. Si

aucune preuve d'achat n'est fournie, la garantie sera basée sur la date de fabrication du pneu. À ce moment-là, toutes les garanties énoncées ou implicites seront annulées.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Tout pneu qui est rendu inutilisable suite à :

- Un hasard de route (par exemple : coupure, lacération, choc pincement ou crevaison);
- Un montage incorrect du pneu, un équilibrage incorrect de l'ensemble monté pneu/roue ou une réparation non conforme;
- Une utilisation incorrecte, un entretien déficient, une course, un sousgonflage, un surgonflage ou autre utilisation abusive;
- Un défaut mécanique du véhicule comme par exemple un défaut de parallélisme entraînant une usure irrégulière et/ou rapide des pneus (différence de plus de 1,6 mm de la profondeur de sculpture sur un même pneu);
- Un accident, un feu, une corrosion chimique, des modifications apportées au pneu ou du vandalisme;
- des utilisations commerciales ou applications spéciales sous la garantie de kilométrage;

de matières premières pour la vie de la semelle d'origine utilisable ou pendant les 6 ans qui suivent la date d'achat selon la première de ces éventualités. À ce moment-là, toutes les garanties énoncées ou implicites sont annulées. La semelle d'origine du pneu utilisable est la vie utile de la bande de roulement d'origine, soit jusqu'aux témoins d'usure moins (-) 1,6 mm (2/32e) de sculpture restante. La date d'achat est celle inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule neuf ou sur la facture du pneu. Si aucune preuve d'achat n'est fournie, la garantie sera basée sur la date de fabrication du pneu.

Le remplacement sera fait conformément aux termes et conditions décrits au paragraphe « Calcul du coût du pneu de remplacement ». Note: Le fabricant de votre véhicule offre peut-être une garantie supplémentaire à ce qui est offert dans le présent livret. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour plus de renseignements.

NOTE: Certains pneus Michelin Zéro Pression (ZP) ne peuvent être montés que sur des jantes spéciales appelées SH-M « Symmetric Hump - Modified » (hump symétrique modifié). Ces pneus comportent le marquage spécial SH-M moulé au flanc près du marquage ZP. IL NE FAUT PAS MONTER CE PNEU DÉSIGNÉ SH-M AU FLANC SUR UNE JANTE STANDARD. LE FAIRE ANNULERA LA GARANTIE ET POURRAIT RENDRE LE PNEU INUTILISABLE À BASSE OU ZÉRO PRESSION, ET POURRAIT CAUSER DE SÉRIEUSES BLESSURES CORPORELLES OU LA MORT.

Garantie contre l'usure de la bande de roulement et garantie de kilométrage sur les pneus tourisme et camionnette de MICHELIN™

Les pneus tourisme et camionnette de MICHELIN^{MD} sont couverts par une garantie limitée du manufacturier contre l'usure de la bande de roulement. Veuillez noter que les garanties de kilométrage couvrent aussi les pneus en monte d'origine des véhicules neufs achetés à compter du 1er septembre 2011 (véhicules de l'année 2011 et des années ultérieures). Pour la garantie de kilométrage couvrant une gamme particulière de pneus, veuillez communiquer avec votre détaillant Michelin ou visitez-nous au www.bonhommemichelin.ca/promesse. Certains véhicules sont livrés par leur fabricant avec des « montes mixtes », ce qui signifie que des pneus de dimensions différentes sont montés sur les essieux avant et arrière. Comme ces pneus ne peuvent pas faire l'objet d'une rotation comme le recommande Michelin, la garantie de kilométrage de chaque pneu arrière ne couvre que la moitié des kilomètres stipulés par la garantie de kilométrage standard de cette gamme particulière de pneus. Les pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN™ ont la même garantie de kilométrage que la gamme de pneus standards à laquelle ils appartiennent, sans toutefois dépasser 50 000 km. Les pneus de compétition homologués pour utilisation sur route (comme les pneus Pilot^{MD} Sport Cup de MICHELIN^{MD}) sont exclus de toute garantie de

AU SUJET DE CETTE GARANTIE

En tant qu'acheteur initial d'un pneu tourisme ou camionnette Michelin, vous êtes couvert par la garantie expliquée dans le présent livret. Cette garantie est sujette à l'observation des recommandations d'entretien et des avis de sécurité contenus dans ce livret. Afin de bien vous assurer de la compréhension des conditions de la présente garantie, veuillez prendre le temps de le lire. Il est également essentiel que vous preniez connaissance et que vous compreniez les recommandations d'entretien et les avis de sécurité contenus dans ce livret.

Garantie limitée de kilométrage:

Les pneus tourisme et camionnette de MICHELIN^{MD} – en équipement d'origine ou de remplacement – sont couverts par une garantie limitée contre l'usure de la bande de roulement (ci-après appelée garantie de kilométrage). Pour la garantie de kilométrage associée à chacune des gammes de pneus, voyez votre détaillant Michelin ou visitez-nous au www.bonhommemichelin.ca/promesse. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Les garanties de kilométrage varient selon les gammes de pneus et certaines exclusions peuvent s'appliquer.

Pneus Zéro Pression (ZP)

En tant qu'acheteur d'un pneu Michelin Zéro Pression (ZP), monté sur un véhicule approuvé pour les pneus ZP et équipé d'un système de surveillance de la pression des pneus, vous êtes couvert par cette garantie. Veuillez

porter une attention particulière à la section Avertissement de ce manuel pour des renseignements sur la sécurité et l'entretien de vos pneus ZP.

Les pneus Michelin Zéro Pression (ZP) font partie d'un système très sophistiqué conçu pour procurer la tranquillité d'esprit. Grâce à ces pneus, vous pouvez manoeuvrer votre véhicule sur 80 kilomètres à une vitesse maximale de 90 km/h, (sauf indication contraire du constructeur du véhicule) même si le pneu ne contient plus d'air. Cela laisse tout le temps voulu pour sortir de l'autoroute, se rendre là où le pneu peut être inspecté, remplacé ou possiblement le remettre en service. La distance pouvant être parcourue sur un pneu perdant son air dépendra des conditions d'utilisation du véhicule, de l'ampleur de la perte d'air, de l'étendu de l'avarie ayant causée la perte d'air, de la température ambiante, de la charge et de la vitesse du véhicule. Moins la distance à parcourir est grande à la suite d'une perte d'air, meilleures sont les possibilités que le pneu puisse être regonflé (ou réparé, s'il est perforé) et être remis en service.

CE QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS

Pneus tourisme et camionnette

Tout pneu Michelin tourisme et camionnette, équipant un véhicule en monte d'origine, utilisé dans des conditions normales de roulage sur route selon les recommandations contenues dans ce manuel, est couvert par la présente garantie contre tout défaut de fabrication, de main-d'oeuvre ou



Manuel du propriétaire et de garantie limitée Pneus tourisme et camionnette de première monte

Veuillez enregistrer vos pneus.

Assurez-vous de visiter **bonhommemichelin.ca** pour découvrir comment et pourquoi enregistrer vos nouveaux pneus MICHELIN^{MD}. Consultez également la section sur l'entretien des pneus et les conseils sur la conduite pour vraiment profiter de vos nouveaux pneus. Vous pouvez aussi vous inscrire à **bonhommemichelin.ca/newsletter** pour recevoir des renseignements utiles sur la sécurité des pneus, des nouvelles sur les produits Michelin et des offres spéciales par courriel.

9591879 DB